



# ACCORDS DU BOURGET

*Signés par les Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques le 6 mai 2015 au Lycée du Bourget*

## Préambule

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant l'objectif ultime de la Convention climat des Nations unies, qui est d'« éviter toute interférence humaine dangereuse avec le système climatique »,*

*Affirmant l'importance du principe des responsabilités communes mais différenciées, à la lumière des contextes nationaux,*

*Soulignant les impacts climatiques déjà ressentis tels que l'augmentation des températures, la perturbation du cycle des précipitations ou encore la montée du niveau des mers, en particulier dans les pays les plus vulnérables,*

*Soulignant les risques majeurs encourus par les populations humaines qui pourraient compter jusqu'à 250 millions de réfugiés climatiques à l'horizon 2050,*

*Réaffirmant l'objectif international, établi lors de la Conférence de Cancun (2010), de limiter le réchauffement climatique à 2 degrés Celsius maximum,*

*Réaffirmant l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020, via le Fonds Vert pour le Climat, grâce aux contributions des pays les plus développés, et au profit des pays les plus pauvres et/ou vulnérables,*

*Faisant écho aux recommandations des scientifiques des Nations unies de réduire fortement les émissions mondiales d'ici 2050 afin de respecter l'objectif des 2 degrés Celsius,*

*Rappelant le mandat de la Conférence de Durban (2011), qui était de parvenir à la conclusion d'un nouvel accord international sur le climat, possédant la force du droit,*

*Décide de ce qui suit :*

## 1. Atténuation du changement climatique

### A) Niveaux de réduction

**1.a** Les Parties s'engagent à mener des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans les proportions définies par le tableau **en Annexe** sur la base de leur responsabilité historique commune mais différenciée jusqu'en 2030 principalement, puis sur la base de leurs émissions actuelles.

**1.b** Les Parties reconnaissent que la Biosphère, notre demeure commune, est un bien supérieur dont les qualités méritent une protection aussi absolue que possible. Afin de la protéger, toutes les Parties s'engagent à des efforts à l'échelle internationale.

**2.** Les Parties s'engagent également à étudier ensemble le relèvement de leurs objectifs en 2023.

**3.a** Les Parties s'engagent à adopter une législation sur le climat d'ici à 2023 au plus tard.

**3.b** Les Parties s'engagent également à réduire l'utilisation des hydrofluorocarbures (HFC) d'ici à 2020.

**3.c** Les Parties recommandent, pour les pays fortement émetteurs de gaz à effet de serre, la création d'un *Global Clean Air Act* dans lequel elles s'engagent à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

### B) Mise en œuvre

#### B1. Fonds Vert pour le Climat

**4.a** A niveaux de développement égaux, les Parties avec les objectifs de réduction d'émissions les plus élevés (du groupe A au groupe C, **voir Annexe**):

- Contribueront moins au Fonds Vert pour le Climat, s'il s'agit de Parties en capacité de contribuer;
- Obtiendront les financements nécessaires de la part du Fonds s'il s'agit de Parties en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

**4.b** Les Parties recommandent, pour les pays fortement émetteurs de gaz à effet de serre, la mise en place d'un marché carbone. Les recettes de la vente des permis pourront alimenter le Fonds Vert et les entreprises pourront obtenir des crédits d'émissions en finançant des projets d'atténuation dans les pays en voie de développement.

**4.c** Les Parties recommandent, pour l'utilisation du Fonds Vert pour le Climat, d'allouer au moins 25% du fonds à la recherche et au développement de technologies nouvelles permettant d'augmenter les processus d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

#### B2. Transferts de technologie

5. Les Parties s'engagent à développer des partenariats en matière de recherche et de développement sur la base du volontariat.

B3. Reporting et transparence

6. Les Parties s'engagent à faire part au Secrétariat de façon régulière des actions mises en œuvre au niveau national pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

## 2. Adaptation au changement climatique

**7.a** Les Parties décident que 35% des financements du Fonds Vert pour le Climat devront aller à des projets d'adaptation au changement climatique.

**7.b** Les Parties décident de créer un comité international chargé d'évaluer, d'installer, de conseiller et de surveiller le Fonds vert sous l'égide de l'ONU avec mise en œuvre de sanctions. Les sanctions pourront être de type « amende proportionnelle à la faute » versée au Fonds vert.

**8.a** Les fonds alloués à l'adaptation iront en priorité à quatre grandes catégories, afin d'éviter une discrimination :

- Prévention et réparation contre les catastrophes naturelles inévitables (ouragans, tornades, construction de digues dans les zones littorales, inondations, ...);
- Lutte contre les conséquences de la fonte du pergélisol par le financement du renforcement des infrastructures existantes (bâtiments, voies de communications, réseau d'oléoducs et gazoducs) et la construction de nouvelles infrastructures;
- Agriculture et énergie :
  - Transition vers des modèles d'agriculture plus résilients;
  - Projets liés à la gestion de l'eau (création de barrage, bassin de rétention des eaux de pluie, centrale désalinisation d'eau, perfectionnement des réseaux hydrauliques, etc...) afin d'augmenter la production agricole dans les pays les moins avancés touchés par la sécheresse;
  - Développement d'un réseau électrique performant et durable;
- Lutte contre la sécheresse et la désertification.

**8.b** Les Parties s'engagent à allouer les fonds de l'adaptation majoritairement aux Parties les plus vulnérables et les plus pauvres.

**8.c** Les Parties s'engagent à ce que les pays se portant volontaire pour accueillir les réfugiés climatiques puissent le faire.

**8.d** Les Parties s'engagent à créer le statut de "réfugié climatique".

### 3. Forêts et utilisation des terres

9. Les Parties reconnaissent la nécessité de consulter l'ensemble des parties prenantes, privées et publiques, dans la gestion des forêts et l'utilisation des terres. Elles s'engagent à promouvoir la reforestation.

10. Les Parties s'engagent à diminuer de 50% la déforestation d'ici 2025 et d'éliminer définitivement la déforestation d'ici 2030 sous réserve d'une aide financière et de transferts de technologies aux pays en voie de développement.

11.a Les Parties s'engagent à mener des actions de reforestation et de lutte contre la déforestation dans les proportions décrites en **Annexe**.

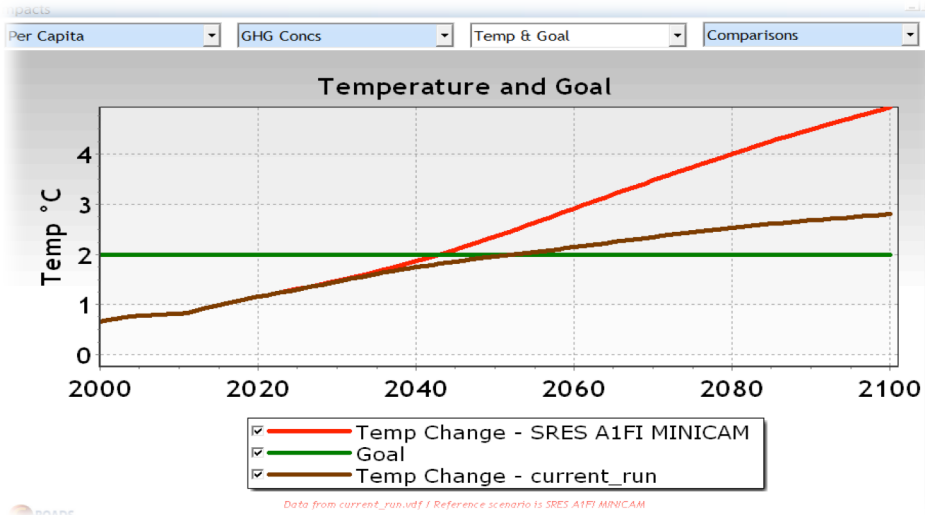
11.b Les Parties s'engagent à mettre en place d'ici 2022 des plans nationaux et internationaux concertés de reforestation. Ces plans doivent permettre la reforestation de 40% des terres déboisées depuis vingt ans à l'horizon 2030. Ces objectifs de reforestation peuvent être atteints via des investissements à l'étranger.

## ANNEXES

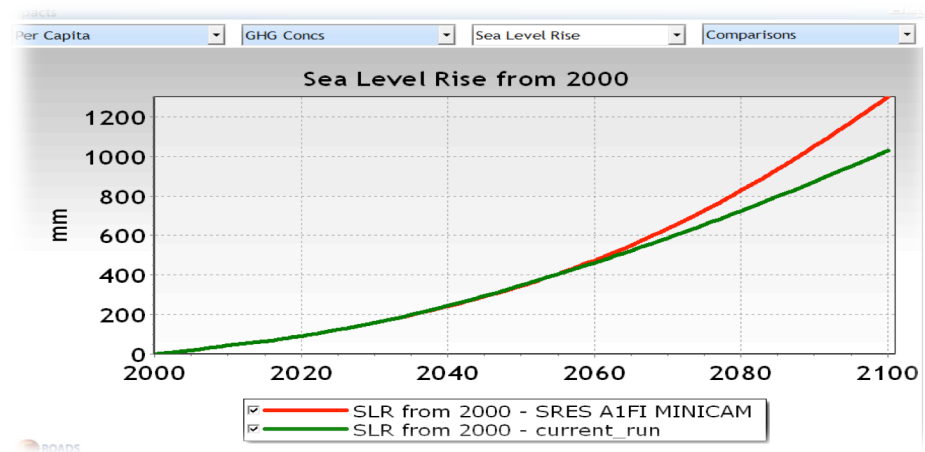
### Annexe 1 : Niveaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Groupes	A	B	C	D	E	F
Objectifs	Réduction des émissions entre -40% et -100% en 2050 par rapport à 1990	Réduction des émissions entre -20% et -40% en 2050 par rapport à 1990	Réduction des émissions entre 0% et -20% en 2050 par rapport à 1990	Réduction des émissions entre +20% et 0% en 2050 par rapport à 1990	Emissions en 2050 entre +50% et +20% des émissions de 1990	Emissions en 2050 entre +100% et +50% des émissions de 1990
Parties	<p><b>Japon</b> -30% (pic 2030)</p> <p><b>Union Européenne</b> (-80%) (pic 2020)</p>	<p><b>USA</b> -31% (pic 2004)</p> <p><b>Brésil</b> -36% (pic 2004)</p>	<p><b>Sénégal</b> -10% (pic 2045)</p> <p><b>Arabie Saoudite</b> -10%</p> <p><b>Australie</b> -15% (pic 2030)</p> <p><b>Canada</b> -15% (pic 2030)</p> <p><b>Autres pays développés</b> -15% (Pic 2030)</p>		<p><b>Russie</b> +15%</p> <p><b>Autres pays en développement</b> +40% (pic 2038)</p>	<p><b>Chine</b> +70% (pic 2030)</p> <p><b>Inde</b> +90% (pic 2035)</p> <p><b>Philippines</b> 30% (Pic en 2030)</p> <p><b>Maldives</b> +100% 2030</p> <p><b>Bangladesh</b> (+100% 2030)</p>

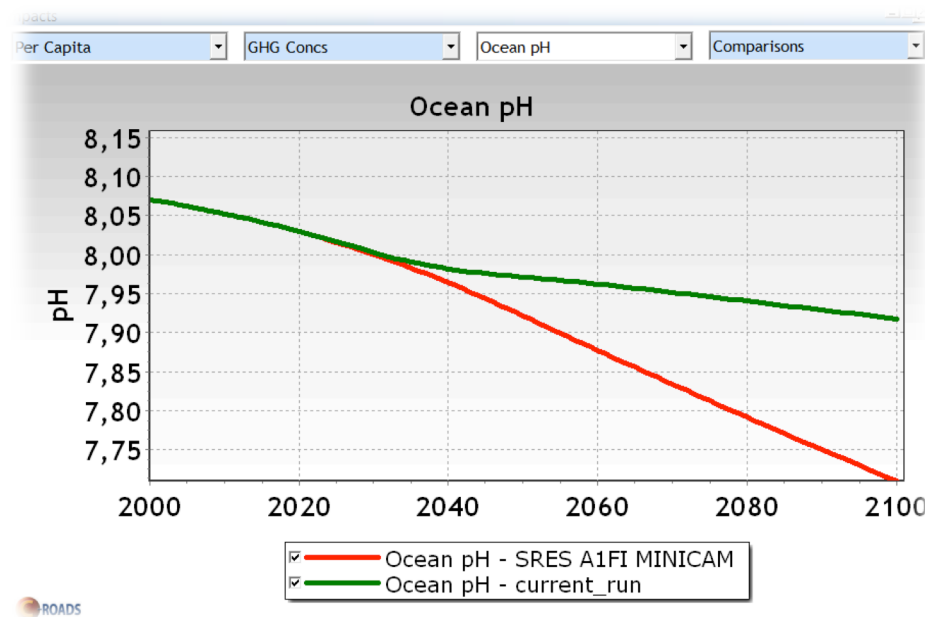
Selon les projections scientifiques basée sur le modèle **SRES A1F1 MINICAM** de C-ROADS (*Climate Interactive*), le respect de ces engagements conduirait à une élévation globale moyenne du niveau de la mer de **+1,1 m** et une acidification globale moyenne des océans de **-0,17 pH** d'ici à la fin du siècle. La probabilité de dépasser une élévation de plus de 2°C de la température moyenne globale par rapport aux niveaux de 1990 se situe entre **+66%** (probabilité minimum) et **+96%** (probabilité maximum) pour un réchauffement évalué à **+2,7°C à l'horizon 2100**.



Réchauffement climatique à l'horizon 2100



Montée du niveau de la mer à l'horizon 2100



Acidification des océans à l'horizon 2100

Annexe 2 : Mise en œuvre

<b>Parties contributrices au Fonds</b>	Montant (+) en Milliards \$/an promis	<b>Parties bénéficiaires au Fonds</b>	Montant (-) Milliards \$/an demandé
<b>Australie</b>	+300 millions \$	<b>Philippines</b>	-2 milliards
<b>Canada</b>	+1 milliard \$	<b>Bangladesh</b>	-600 millions
<b>Etats-Unis</b>	+6,5 milliards (donation via un possible marché carbone mondial)	<b>Sénégal</b>	-550 millions \$
<b>Japon</b>	+1,5 milliard \$	<b>Inde</b>	-2520 millions \$
<b>Russie</b>	+500 million \$	<b>Maldives</b>	-1,2 milliards \$
<b>Chine</b>	(Taxe sur les transactions financières) +500 millions	<b>Russie</b>	-1 milliard \$
<b>Union Européenne</b>	+12 milliards	<b>Arabie Saoudite</b>	0 en échange de ne rien donner
<b>Maldives</b>	+1 \$ (contribution symbolique)	<b>Brésil</b>	-500 millions \$ et technologies
<b>Autres pays développés</b>	1,5 milliards	<b>Autres pays en développement</b>	-50 milliards
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 23,8 milliards</b>	<b>TOTAL</b>	<b>\$ 58,370 milliards</b>



Annexe 3 : Forêts & Utilisation des terres

<b>PARTIES</b>	<b>Objectif de lutte contre la déforestation en 2030</b> <i>(0 : pas de lutte, -100% : lutte maximale)</i>	<b>PARTIES</b>	<b>Objectif de promotion de la reforestation en 2030</b> <i>(0 : pas de promotion, +100% : promotion maximale)</i>
<b>Australie</b>	-10 %	<b>Australie</b>	+20/25 %
<b>Arabie Saoudite</b>	0 %	<b>Arabie Saoudite</b>	0 %
<b>Bangladesh</b>	-100 %	<b>Bangladesh</b>	+40 %
<b>Brésil</b>	-100 %	<b>Brésil</b>	+20 %
<b>Canada</b>	-100 % /+ transfert de technologies	<b>Canada</b>	+30 %
<b>Chine</b>	-100 %	<b>Chine</b>	+40 %
<b>Etats-Unis</b>	-100 %	<b>Etats-Unis</b>	+18 %
<b>Inde</b>	-100 %	<b>Inde</b>	+40 %
<b>Japon</b>	0 %	<b>Japon</b>	0 %
<b>Maldives</b>	-100 %	<b>Maldives</b>	+35 %
<b>Philippines</b>	-100 %	<b>Philippines</b>	+40 %
<b>Russie</b>	-10 %	<b>Russie</b>	+10 %
<b>Sénégal</b>	-100 %	<b>Sénégal</b>	+40 %
<b>Union Européenne</b>	-100 %	<b>Union Européenne</b>	+40 %
<b>Autres pays développés</b>	-32%	<b>Autres pays développés</b>	+12%
<b>Autres pays en développement</b>	-100%	<b>Autres pays en développement</b>	+39%